

Règles typographiques

TITRES ET EN-TÊTE

Les articles comptent entre 25 000 et 45 000 caractères typographiques. Ils sont intégralement rédigés dans la police **Times New Roman**.

En tête de l'article, apparaissent les prénom et nom de l'auteur ou de l'auteurice en petites majuscules grasses, suivis de l'institution d'appartenance.

Le **titre de l'article** forme un paragraphe typographique à part, en corps 18, aligné à gauche. Si le titre est double ou présente un sous-titre, privilégier le recours aux deux points (:) pour séparer les deux segments.

Les éventuelles **épigraphes** sont alignées à droite, en caractères droits, sans guillemets, suivies de leur référence (laquelle, si elle est longue, peut-être déplacée dans une note de bas de page).

Deux niveaux d'**intertitres** sont disponibles : le premier en corps 14, petites majuscules, caractères gras, aligné à gauche ; le second en corps 14, italiques, aligné à gauche.

CORPS DU TEXTE, CITATIONS, NOTES DE BAS DE PAGE

Le **corps du texte** est saisi en corps 12, justifié à gauche et à droite, interligne simple. Les paragraphes commencent par un alinéa, sauf si le passage à la ligne est dû à la présence d'une citation détachée.

Les **citations courtes** sont insérées dans le texte (au même corps) et encadrées de guillemets typographiques (ou guillemets français : « »), séparés du texte par des espaces insécables). Lorsqu'un deuxième niveau de citation intervient, on recourt aux guillemets dits anglais (" ").

Lorsqu'elles dépassent trois lignes, les **citations longues** font l'objet de paragraphes distincts (sans saut de ligne de part et d'autre), détachés à gauche, en caractères romains, corps de police 11, sans alinéa ni encadrement par des guillemets.

Lorsque des **coupes** interviennent dans la citation, elles sont signalées par trois points de suspensions placés entre crochets : [...], toute intervention (modification d'accord, changement de casse etc.) est de même signalé par des crochets.

Pour **souligner** tel mot ou groupe de mots, on recourt à l'italique en indiquant, après la citation ou en note de bas de page « (je souligne) » ou « (nous soulignons) ».

Les **appels de notes de bas de page** sont indiqués en exposant et sont placés avant toute marque de ponctuation, guillemets compris.

Ex : « L'autonomie (de la littérature) est un jeu de langage à la grammaire brouillée¹. » (F. Coste)

Les **notes de bas de page** sont saisies en corps 10, justifié.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les articles ne comportent pas de bibliographie terminale. Les références bibliographiques sont indiquées en **notes de bas de page** selon les modalités suivantes :

Pour un **ouvrage d'auteur** : Prénom [en toutes lettres] Nom [sans petites majuscules], *Titre*, Lieu d'édition, Maison d'édition, « Titre de la collection » [le cas échéant], année, page(s) concernée(s).

Exemple : Laurence Dahan-Gaïda, *L'Art du diagramme. Sciences, littérature, arts*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2023, p. 5-23.

Pour un **ouvrage collectif** : Prénom Nom [& Prénom Nom] (dir.), *Titre*, Lieu d'édition, Maison d'édition, « Titre de la collection », année, page(s) concernée(s).

Exemple : Marion Boudier & Chloé Déchéry (dir.), *Artistes-chercheur-es, chercheur-es artistes. Performer les savoirs*, Dijon, Les presses du réel, « Grande collection ArTeC », p. 435.

Pour un **article de revue** : Prénom Nom, « Titre de l'article », *Nom de la revue*, volume (le cas échéant), numéro [signalé n° avec la lettre o en exposant], date, page(s) concernée(s).

Exemple : Florent Coste & Justine Huppe, « Le public des poètes est-il le seul problème public des poètes ? Sociologies autochtones et allégories politiques de la poésie », *L'Esprit créateur*, vol. 62, n° 1, 2022, p. 11-28.

Pour un **chapitre d'ouvrage collectif** : Prénom Nom, « Titre du chapitre », dans Prénom Nom du directeur scientifique [*id.* ou *ead.* Si c'est la même personne], *Titre de l'ouvrage*, Lieu d'édition, Maison d'édition, « Titre de la collection » [le cas échéant], année, page(s) concernée(s).

Exemple : Daniel Fabre, « Le berger des signes », dans *id.* (dir.), *Écritures ordinaires*, Paris, P.O.L, 1993.

Pour le **chapitre d'un ouvrage d'auteur** : Prénom Nom, « Titre du chapitre », dans *id.* [ou *ead.*], *Titre de l'ouvrage*, Lieu d'édition, Maison d'édition, « Titre de la collection », année, page(s) concernée(s).

Exemple : Judith Schlanger, « Jouer l'existence sur le talent », dans *ead.*, *La Vocation*, Paris, Éditions du Seuil, « La couleur de la vie », 1997, p. 35-54.

Pour une **thèse ou un mémoire universitaires** : Prénom Nom, *Titre du mémoire*, thèse de doctorat/mémoire de master, dir. Prénom Nom du directeur ou de la directrice de recherche, Lieu, Université d'inscription, année de la soutenance.

Exemple : Agnès Blesch, *La Conférence comme performance : un point de vue littéraire*, thèse de doctorat, dir. Lionel Ruffel, Saint-Denis, Université Paris 8, 2020.

Dans le cas d'un **article ou ouvrage traduit**, on mentionne la langue originale et le nom du traducteur, en recourant aux abréviations en usage et en signalant entre crochets la date de première publication à droite de la mention du titre.

Exemple : Dorrit Cohn, *La Transparence intérieure* [1978], trad. de l'ang. par Alain Bony, Paris, Éditions du Seuil, « Poétique », 1981.

Lorsque l'ouvrage est une **réédition**, la date (et la maison, si elle a changé) de la première édition est rappelée entre crochets, à droite de la date de l'édition citée. Autant que faire se peut, nous recommandons de renvoyer à la première édition des ouvrages, ou à l'édition critique de référence.

Exemple : Édouard Levé, *Suicide*, Paris, Gallimard, « Folio », 2009 [P.O.L, 2008].

Pour un **article ou une ressource en ligne** : les mêmes règles prévalent que pour les sources imprimées, indiquer la mention « [en ligne] » suivie de l'adresse web (ou du DOI s'il existe) et de la date de dernière consultation.

Exemple : Manon Houtart, « Poèmes de migrants “illégalisés” : dire l'exil autrement », *COnTEXTES*, Varia, 2021, [en ligne], DOI : <https://doi.org/10.4000/contextes.10205>, consulté le 17 juin 2024.

Le **retour des mêmes références** en notes de bas de page se signale ainsi :

- Lorsque la source est la même que dans la référence précédente (plus haut dans la même note ou dans la note immédiatement au-dessus) mais que la page diffère : *ibid.*, p. x.
- Lorsque l'ouvrage et la page sont identiques à la référence précédente : *loc. cit.*
- Si la référence a déjà été donnée mais qu'elle diffère de la référence immédiatement précédente, on rappelle le nom de l'auteur suivi de la mention, *op. cit.* (s'il s'agit d'un ouvrage) ; *art. cit.* (s'il s'agit d'un article) ; *num. cit.* (s'il s'agit d'un numéro de revue ou d'un autre type de périodique) ; *entr. cit.* (s'il s'agit d'un entretien) etc. Noter que les abréviations de termes français sont rédigées en caractères droits : *art. cit.*, *num. cit.*
- Si plus d'un ouvrage, plus d'un article etc. d'un·e même auteur·ice est cité, le titre de la référence en question est précisé avant la mention « *op. cit.* » ; « *art. cit.* » etc.
- Pour mentionner, dans des notes consécutives, plusieurs œuvres d'un·e même auteur·ice, on remplace la mention de son nom par *id.* (pour un auteur) ou *ead.* (pour une autrice).

Pour signaler un **renvoi** à d'autres œuvres, travaux etc., on préférera « voir » à « Cf. ».

Pour signaler **l'appartenance** d'un texte ou d'une citation à un ouvrage, on préférera « dans » à « in ».

REMARQUES TYPOGRAPHIQUES PONCTUELLES

Les **majuscules** sont partout accentuées (À ; Â ; É ; È ; Ô).

Le premier nom des **titres d'ouvrages** prend une majuscule seulement s'il est immédiatement précédé d'un article défini qui ouvre le titre (exemple : *L'Affaire Audin*, mais *Du vent dans les branches de Sassafras* ou *Une vie*) et que celui-ci ne forme pas une proposition (*Le crime était presque parfait*).

Les **apostrophes** sont toujours mises en forme : « ' » et non « ' » ou « ' ».

Les **termes et expressions de langues étrangères** sont mis en italiques, y compris lorsqu'il s'agit d'abréviations.

Pour abrégier « numéro », ne pas utiliser la mention du degré « ° » mais indiquer un o en exposant : « n^o ».

L'abréviation de « page » est « p. », même si plusieurs pages sont citées.

Les mentions de siècles, les acronymes sont en petites capitales : XIX^e siècle ; l'AFNOR, le CNRS, etc.

Une **espace insécable**¹ est de rigueur à l'intérieur des incises marquées par des tirets, des guillemets français et dans tous les cas suivants : après « p. », « n^o », ; avant « : », « ; », « ! », « ? », à l'intérieur des locutions abrégées (comme « *op. cit.* » ou « *loc. cit.* ») et des mentions de siècles ; entre un chiffre et un symbole « 2 € » ou « 3 % » ; « § 4 » ; entre l'abréviation de Monsieur / Madame et du nom qui suit.

Les **incises** sont marquées par des tirets cadratins ou semi-cadratins et non des tirets courts, réservés aux traits d'union.

Veiller à ligaturer « o » suivi de « e » en « œ ».

La mention d'une **décennie** se fait sans abréviation : « les années 2010 » et non « les années 10 » ou « les années dix ».

Même dans le cadre d'une phrase contenant du discours cité entre guillemets, une seule et unique ponctuation forte est nécessaire et suffisante, sauf si elle fait partie d'un titre.

Exemple 1 : Et le personnage de s'écrier : « Revenez ! » ∅

Exemple 2 : Comme l'écrit Myriam Suchet dans *Indiscipline !*.

RÈGLES DE FÉMINISATION ET ÉCRITURE INCLUSIVE

La revue *Littérature* admet l'usage de l'écriture inclusive ainsi que de différentes formes de féminisation de l'orthographe, en recommandant que leur usage soit cohérent, autant que possible, au sein d'un même texte.

Nous présentons ici un modèle, inspiré de celui des Presses universitaires de Vincennes², mais d'autres formes sont envisageables, à discuter avec les responsables éditoriaux de la revue et les coordonnateur·ices de dossier.

Le **point médian**³ s'applique aux termes dont la féminisation est marquée par l'ajout d'un -e (avec doublement de consonne le cas échéant). Le pluriel ne requiert pas l'ajout d'un point médian supplémentaire. Exemple : *un·e habitant·e, des habitant·es*.

Lorsque les terminaisons diffèrent d'un genre à l'autre, nous recommandons de décliner les termes au masculin et au féminin, ex : *autrices et auteurs, chercheuses et chercheurs*.

Le recours aux **formes épiciènes** doit être favorisé quand cela est possible.

¹ Sur le logiciel Word, une espace insécable s'obtient grâce au raccourci Ctrl + Maj + espace (PC) et option + espace (Mac).

² Voir aussi Raphaël Haddad, *Manuel d'écriture inclusive*, Paris, Mots-Clés, 2019.

³ Sur Mac, le point médian est saisi en appuyant en même temps sur les touches Option, Majuscule et F. Sur PC, on peut utiliser la table des caractères ou appuyer sur les touches Alt + 250 (ou 0183) sur le pavé numérique, le signe apparaît lorsqu'on relâche Alt à la fin de la saisie.

L'accord grammatical par « proximité » est possible (ex : *les auteurs et les autrices consacrées*), comme l'est aussi le recours au point médian (ex : *les auteurs et les autrices consacré-es*).

Si un adjectif suit immédiatement le nom, on peut, pour alléger l'écriture, choisir de faire l'accord au masculin ou au féminin, puisque la mixité est déjà rendue visible par l'usage du point médian sur le nom. Exemple : *les écrivain-es engagées*.

Pour la féminisation des noms de fonctions et de professions, on privilégie les formes existantes. Préférer notamment *autrice* à *auteure*.

ILLUSTRATIONS

Les articles publiés dans *Littérature* admettent des illustrations, lesquelles seront éditées en **noir et blanc**.

Les images transmises doivent être définies à hauteur minimale de 300 DPI.

Préférer, si possible, le **format .tif** au format .jpeg.

De préférence, choisir des illustrations libres de droit.

En cas contraire, chaque auteur·ice doit effectuer les demandes d'autorisation auprès des ayants-droits pour la ou les illustrations à reproduire. En cas de besoin, les coordinateur·ices du dossier et les responsables éditoriaux de la revue pourront l'aider dans ses démarches.

Une déclaration attestant que les images sont libres de droit ou, le cas échéant, un devis de cession de droits, sont à adresser aux responsables éditoriaux pour demande d'approbation préalable de l'éditeur.